

ASSEMBLÉE NATIONALE

17^e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes

- Audition conjointe, ouverte à la presse, de représentantes des associations Refugee Women's Centre et Project Play :
- Mme Marie Fillâtre, coordinatrice Calais, Mme Louise Borel, coordinatrice Grande-Synthe, et Mme Giulia Galati, coordinatrice Dunkerque (Refugee Women's Centre)
- Mme Violette Vancoillie, coordinatrice des activités, et Mme Kate O'Neill, chargée de plaidoyer (Projet Play) 2
- Présences en réunion 17

Jeudi

7 mai 2026

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 39

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de

**M. Sébastien Huyghe,
*Président de la commission***



La séance est ouverte à quatorze heures cinq.

M. le président Sébastien Huyghe. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux cet après-midi par l'audition des représentantes de deux associations dont l'objet concerne spécifiquement la situation des femmes et des enfants migrants. Pour l'association Refugee Women's Centre, nous accueillons ainsi Mme Marie Fillâtre, coordonnatrice de Calais, Mme Louise Borel, coordonnatrice de Grande-Synthe et Mme Giulia Galati, coordonnatrice de Dunkerque. Pour l'association Project Play, sont avec nous Mme Violette Vancoillie, coordonnatrice des activités, et Mme Kate O'Neill, chargée de plaidoyer.

Lors de notre déplacement des 15 et 16 avril dernier, tout comme à l'occasion des précédentes auditions, plusieurs interlocuteurs ont attiré notre attention sur la place croissante des femmes et des enfants parmi les personnes présentes sur les campements ou tentant de traverser la Manche. Je crois pouvoir dire qu'il s'agit là de personnes encore plus vulnérables, mais vous aurez l'occasion, mesdames, de nous faire part de votre expérience de terrain à ce sujet.

Avant de vous donner la parole, je précise que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mmes Marie Fillâtre, Louise Borel, Giulia Galati, Violette Vancoillie et Kate O'Neill prêtent serment.)

Mme Louise Borel, association Refugee Women's Centre. Nous allons d'abord vous présenter l'association Refugee Women's Centre, notre histoire, nos activités, puis nous parlerons des conséquences des accords du Touquet, telles que nous les observons au quotidien sur les femmes et les familles.

Mme Giulia Galati, association Refugee Women's Centre. Le Refugee Women's Centre est une association féministe présente sur le littoral nord depuis dix ans. Nous sommes une équipe de femmes, qui travaillent avec des femmes en situation d'exil, bloquées à la frontière franco-britannique.

Pour comprendre notre approche, il faut revenir à nos débuts. En 2015, à Grande-Synthe, dans les camps du Basroch, des bénévoles engagés dans d'autres associations ont remarqué que les femmes étaient très peu nombreuses lors des distributions, alors qu'elles étaient pourtant présentes sur les lieux de vie, lors des maraudes. Mais elles ne venaient pas dans ces espaces de distribution largement dominés par les hommes et, de fait, elles ne pouvaient pas accéder aux services des associations et à leurs droits. Les volontaires ont donc essayé de créer un espace de non-mixité, en proposant des barnums réservés aux femmes pour organiser des distributions.

Ce système a immédiatement fonctionné. Les femmes sont venues chercher des produits de première nécessité, des tentes, des couvertures, du lait pour bébé, des couches, des vêtements, des produits d'hygiène. Cet espace est devenu un premier point de contact ; nous avons mis en place des tentes de soutien psychosocial, établi des activités, des moments pour souffler, pour essayer de sortir de l'urgence et créer du lien.

La création de ce lien nous permet aussi d'identifier les besoins spécifiques et d'adapter notre accompagnement, par exemple pour des suivis de grossesse ou le soin aux femmes survivantes de violences sexistes et sexuelles. Depuis 2021, nous intervenons à Calais et Grande-Synthe.

Mme Louise Borel. Aujourd'hui, l'association s'organise autour de trois axes principaux. En premier lieu, nous essayons de répondre en offrant une aide humanitaire d'urgence. Nous organisons des distributions de produits de première nécessité. Lorsque les femmes arrivent sur le territoire, elles sont souvent seules, isolées, avec ou sans enfants. Elles arrivent sur ce terrain vague, n'ont pas toujours des tentes, ni des sacs de couchage. Notre premier objectif consiste à pallier ce manquement de l'État, en distribuant des biens de première nécessité. Ensuite, nous organisons des espaces en non-mixité pour effectuer ces distributions, organiser des activités de soutien psychosocial, créer un lien de confiance avec les femmes, ce qui nous permet d'identifier les besoins en accompagnement social, notre troisième axe.

Cet accompagnement social repose sur l'orientation des femmes vers des acteurs compétents pour un suivi médico-social, juridique ou psychologique, l'aide à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, à l'information sur les droits et les risques de la traversée. Nous orientons également vers des solutions d'hébergement temporaire, quand cela est possible. Jusqu'à la fin 2025, l'association accompagnait également les femmes et les enfants aux douches. Concrètement, à Calais, nous intervenons à l'accueil du jour du Secours catholique, où nous réalisons des activités et de l'accompagnement, et lors de maraudes dans les différents campements, pour repérer les femmes et pouvoir les informer.

À Grande-Synthe, nous gérons un accueil de jour en non-mixité et intervenons directement, au plus près des lieux de vie, pour mener les distributions et proposer les activités.

Mme Marie Fillâtre, association Refugee Women's Centre. Les femmes exilées sont souvent invisibilisées dans le discours public. Elles sont pourtant nombreuses à transiter à la frontière franco-britannique. En 2024, le Refugee Women's Centre a rencontré 3 208 femmes et 2 969 enfants. L'année 2025 a été marquée par une forte augmentation du nombre de femmes et d'enfants entre Calais et Dunkerque, puisque nous avons vu 6 137 femmes, soit une augmentation de 91 % en un an.

Parmi ces 6 000 femmes, 2 642 voyageaient seules, 732 étaient des mères isolées, 392 étaient enceintes. Nous avons également rencontré 6 726 enfants, dont 1 147 âgés de 0 à 2 ans, 1 603 âgés de 3 à 5 ans et 207 filles mineures non accompagnées. Cette augmentation des profils les plus vulnérables, ces dernières années, souligne l'urgence de renforcer les dispositifs de protection et d'accompagnement.

Mme Louise Borel. À présent, nous souhaitons vous parler des conséquences des accords du Touquet, que nous observons au quotidien sur les femmes et les enfants. Pour nous, le véritable problème concerne les choix politiques effectués et leur traduction budgétaire. En effet, la militarisation prime sur l'accueil : depuis 2003, les moyens publics sont massivement investis dans la sécurisation – murs, barbelés, drones, effectifs de police supplémentaires. Cependant, pour nous, cette stratégie est inefficace, puisque le nombre d'arrivées au Royaume-Uni reste stable, voire augmente.

L'argent public sert à financer un dispositif qui n'atteint pas son objectif affiché de dissuasion. Cela s'opère au détriment de l'accueil des femmes et des enfants, de la mise en place d'hébergements d'urgence, de la protection de l'enfance, de l'accompagnement des femmes victimes de violences et de l'accès aux soins.

Mme Marie Fillâtre. Les conséquences humaines sont dramatiques pour les femmes et les enfants. La sécurisation accrue sur le littoral ne stoppe pas les départs, elle les rend simplement plus dangereux. Pour éviter les contrôles, les *small boats* partent toujours de plus en plus loin. Les embarcations sont de plus en plus surchargées et les départs s'effectuent dans la précipitation, dans l'espoir d'éviter les interventions de la police.

Nous recueillons régulièrement des témoignages de femmes qui décrivent des mouvements de foule violents lors de l'embarquement. Ces situations ont déjà conduit à des drames. On se souvient de Dina, 21 ans, et de Mansour, 2 ans, décédés en 2024 par étouffement, piégés sous le poids d'autres passagers. On se souvient aussi de Maria. Mardi dernier, elle faisait rire tout le monde à l'accueil de jour du Secours catholique, en jouant une pièce de théâtre. Elle est morte dimanche dernier dans les mêmes conditions. Il s'agit de la 538^e victime. Ces morts ne sont pas des accidents isolés. Au total depuis 1999, au moins 65 femmes ont perdu la vie à la frontière franco-britannique, soit 12 % des victimes. Ces décès représentent la conséquence directe de politiques qui accroissent la dangerosité des traversées, au détriment des personnes les plus vulnérables.

Mme Louise Borel. La multiplication des interventions policières sur les plages a également pour conséquence d'accroître les cas de séparation familiale. Lors de ces départs chaotiques, des mères sont parfois séparées de leurs enfants. Nous avons accompagné des femmes dont les nourrissons ont rejoint le Royaume-Uni alors que leur mère allaitante était restée bloquée en France. C'est aussi le cas notamment d'un petit garçon de 3 ans, arrivé seul en Angleterre la semaine dernière.

Mme Marie Fillâtre. Je pense aussi à cette mère isolée séparée de sa fille lors d'une traversée, qui l'a rejointe quelques mois plus tard, après de nombreuses tentatives. On se souvient également d'une femme séparée de ses deux garçons dans des conditions traumatiques, qui n'a pu les revoir que huit mois plus tard, après leur renvoi en France par le Royaume-Uni.

Mme Louise Borel. Nous voulons également porter aujourd'hui le témoignage de deux femmes, deux amies. Nous avons accompagné la première, lors de son interruption de grossesse, à la suite de violences. La deuxième, enceinte, mère d'un petit garçon d'un an et demi, voyageait seule. Elles étaient psychologiquement épuisées. Un matin, elles nous ont appelées en pleurs, pour nous raconter la scène cauchemardesque qui venait de se dérouler. La mère enceinte avait demandé à un ami de s'occuper de son petit enfant lors de l'embarquement. Le temps qu'elles rejoignent l'embarcation, elles se sont fait encercler par la police, qui les a empêchées de monter sur le bateau. Le petit, quant à lui, était déjà sur le bateau. La police les a encerclées, les a aspergées de gaz lacrymogène. Les femmes étaient en pleurs, elles criaient. Elles ne voulaient pas monter sur le bateau, simplement récupérer l'enfant, mais la police refusait, leur prodiguant plusieurs coups de matraque. Après de longues minutes, elles ont finalement réussi à le reprendre.

Lorsque nous les avons retrouvées, il leur était difficile de marcher, à cause de leurs blessures. Nous les avons accompagnées chez Médecins sans frontières pour qu'elles puissent voir un médecin, puis le 115 a refusé leur prise en charge. J'ajoute que les femmes que nous suivons nous indiquent ne pas savoir nager, ce qui aggrave leur vulnérabilité en mer.

Mme Marie Fillâtre. Les violences sexistes et sexuelles (VSS) ne sont pas suffisamment prises en charge. Les campements informels du littoral nord n'échappent pas aux violences patriarcales observées à l'échelle nationale. En France, une femme sur deux déclare avoir déjà subi des violences sexuelles. Mais les femmes en situation de transit, qui cumulent les vulnérabilités, sont particulièrement exposées à ces risques : 75 % des femmes en demande d'asile en France ont déjà subi des violences sur leur parcours migratoire et 26 % d'entre elles déclarent avoir subi des violences sexuelles au cours des douze derniers mois.

Il existe donc une responsabilité majeure des pouvoirs publics en matière de protection et de prise en charge. Pour rappel, le droit à la santé sexuelle et reproductive est un droit humain, qui inclut le droit à l'information, le droit de disposer de son corps et le droit à des soins accessibles et non discriminatoires. Mais à ce jour, aucune équipe de prévention en matière de santé sexuelle et reproductive ne maraude dans les campements pour rencontrer ces femmes et ces jeunes filles.

On pourrait, par exemple, garantir ce droit en proposant des dépistages d'infections sexuellement transmissibles (IST), le suivi de contraception, l'information et l'accès effectif à l'IVG, la réduction des risques en cas de prostitution ou encore des interventions rapides, dans les soixante-douze heures de préférence, en cas de violences sexistes et sexuelles.

Porter plainte reste difficile pour elles, en raison de la barrière de la langue, de la peur des autorités, des représailles de la part des agresseurs, et surtout d'une méconnaissance de leurs droits en qualité de victimes. De nombreuses femmes survivantes de VSS craignent d'être arrêtées parce qu'elles n'ont pas de droit au séjour, et certaines témoignent d'un manque de confiance dans les dispositifs de protection. De fait, les interactions entre les femmes et la police se déroulent souvent dans des contextes de contrôle, d'expulsion, d'intervention dans les campements, sur les plages. Certaines associent la police aux pratiques de répression.

Dans les hôpitaux, le parcours de soins pour les femmes survivantes de violences reste flou et les prises en charge inégales, pour les femmes cisgenres comme pour les femmes transgenres. À Calais, le recueil des preuves par l'unité médico-judiciaire (UMJ) n'est possible qu'après réquisition judiciaire, conditionnée à un dépôt de plainte.

Ce fonctionnement ne respecte pas la temporalité des victimes, qui peuvent avoir besoin d'un temps de réflexion avant d'engager ces démarches judiciaires. En outre, déposer plainte au commissariat de Calais nécessite souvent la présence d'un traducteur assermenté, ce qui entraîne des délais de prise en charge de rendez-vous. En pratique, ces délais retardent également l'accès de l'UMJ au recueil des preuves, risquant donc de compromettre les procédures et d'aboutir à des classements sans suite.

Mme Louise Borel. Sur les campements, ces violences sont aggravées par une absence presque totale de protection. Les femmes victimes, notamment de traite des êtres humains, pourraient théoriquement bénéficier de dispositifs spécifiques. Mais elles ne sont ni informées, ni orientées vers ces dispositifs. Surtout, aucune mesure de protection – mise à l'abri d'urgence, éloignement de l'agresseur – n'est proposée.

J'ai en tête le cas de Sarah, victime de traite. Elle a été séquestrée dans sa tente et violée quasiment quotidiennement. Aucune solution de logement sécurisé ne lui a été proposée. Elle est restée sur le campement, à proximité de son exploiteur, malgré les alertes auprès de la police et du procureur de la République.

Je pense aussi à Nawal, victime de séquestration pendant plus de quatre jours à des fins d'exploitation sexuelle, victime de viols collectifs. Après avoir réussi à s'échapper, elle s'est rendue dans un centre d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) où l'accès aux soins lui a été refusé, malgré ses saignements et les difficultés qu'elle avait à se déplacer, car personne n'était disponible pour l'accompagner pendant les fêtes de Noël. C'était un mardi, on lui proposait d'aller à l'hôpital le lundi suivant. Ces dispositifs de contrôle de plus en plus complexes augmentent la dépendance de certaines femmes aux réseaux de passeurs.

Il n'existe pas de voie légale et sûre. Les femmes sont donc obligées d'avoir recours à ce marché informel si elles souhaitent aller en Angleterre. Les dispositifs de contrôle sont de plus en plus complexes et obligent les personnes à s'y adapter. Il est impossible pour elles de passer par leurs propres moyens ; impossible pour des femmes en situation d'exil d'aller acheter un ticket de ferry ou un ticket de train. La police est partout, elles sont contraintes de passer par un réseau, sans aucun contrôle, ni protection. Le risque de tomber sur des personnes mal intentionnées est donc démultiplié. Cette dépendance peut conduire des femmes les plus précaires, qui ont le moins de ressources, dans des situations d'exploitation.

Je pense à cette femme iranienne qui voyageait seule avec ses deux enfants. Elle fuyait son mari violent depuis l'Iran. Elle est allée en Allemagne, où elle a été « dublinée », puis refusée. Elle voulait offrir à ses enfants un avenir et les protéger de son mari. La seule option qu'elle envisageait était l'Angleterre. Nous l'avons accompagnée pour un suivi d'infection sexuellement transmissible et un test de grossesse. Elle s'est mise à pleurer, a expliqué qu'elle n'avait pas d'argent, ne connaissait personne et avait fait l'objet d'exploitation. Nous l'avons accompagnée pour porter plainte à la police contre les violences qu'elle avait subies. Une fois encore, aucun traducteur n'était disponible. Par la suite, le 115 nous a refusé une solution d'hébergement.

Souvent, les femmes les plus précaires, sans ressources, se retrouvent exposées aux risques de traite, d'exploitation ou de prostitution pour financer leur passage. Sur les campements, nous constatons que certaines femmes, n'ayant pas d'autorisation de travail, n'ont pas d'autre choix que d'avoir recours à la prostitution pour payer leur traversée.

Il s'agit donc de modifier les choix de politique publique. Choisir d'investir dans le contrôle plutôt que dans la protection, c'est choisir de porter atteinte à la dignité des femmes, à la dignité des enfants. La militarisation de la frontière ne tarit pas les flux, elle précarise et met en danger les plus vulnérables. Finalement, cette absence de prise en charge de la part de l'État constitue une mise en danger réelle. Nous parlons bien ici de choix.

Sur le terrain, nous constatons une mise en danger directe des femmes, liée à l'absence de prise en charge adaptée. Les dispositifs existants, comme les centres d'accueil et d'examen des situations, sont éloignés et inadaptés. Depuis le début de l'année 2026, nous avons rencontré 1 721 femmes contraintes de dormir dehors, sous tente, lorsqu'elles en ont une. Parmi elles, il y avait 127 femmes enceintes et près de 200 bébés de moins de 2 ans étaient contraints de vivre dehors. Parmi ces femmes, 900 voyageraient seules et 240 étaient des mères isolées.

À Grande-Synthe, nous déplorons l'absence totale d'hébergement d'urgence, y compris pour les situations les plus critiques. Le 115 refuse systématiquement des femmes enceintes de plus de 8 mois, des femmes survivantes de violences, des femmes victimes de fausse couche. À Calais, les dispositifs d'hébergement sont insuffisants, souvent limités à une seule nuit, sans possibilité d'y retourner.

Sur les deux territoires, il existe des expulsions fréquentes des lieux de vie, souvent accompagnées de confiscation et de destruction de matériel de survie, ce qui expose considérablement les femmes et les enfants à toutes sortes de violences. Concrètement, nous observons des conditions de vie extrêmement dégradantes. Les femmes vivent sous la tente, dans le froid, le vent, l'insalubrité. L'accès à l'hôpital est extrêmement limité ; l'alimentation est insuffisante et inadaptée, notamment pour les femmes enceintes et les nourrissons.

L'accès aux sanitaires est extrêmement préoccupant à Grande-Synthe, car ils sont éloignés et non sécurisés. De fait, les couches pour adultes font partie des premiers objets que nous distribuons. Ensuite, les navettes pour les douches sont souvent inaccessibles, trop éloignées ou perçues comme dangereuses en fonction des zones et des communautés. Beaucoup de femmes nous disent ne pas s'y rendre, par peur.

Nous constatons donc un manque de sécurité globale. Vivre dehors, sans protection, expose particulièrement les femmes et les enfants, qui sont sans abri, parfois même sans accès à une tente, sans protection élémentaire. Ces situations ne sont pas marginales ; elles structurent le quotidien des femmes que nous accompagnons. Bloquées à la frontière, elles vivent dans des conditions indignes ayant des conséquences directes sur leur santé et leur sécurité.

Mme Violette Vancoillie, association Project Play. Nous vous remercions d'avoir accepté de nous recevoir et de prendre le temps de nous écouter, de nous permettre de témoigner. Project Play est une association fondée en 2018 par des bénévoles d'autres organisations, qui avaient constaté un manque de soutien, d'encadrement et de protection des enfants sur les campements de Dunkerque. Aujourd'hui, le même constat perdure, celui d'un complet non-respect de l'ensemble des droits des enfants à la frontière franco-britannique.

Depuis 2018, Project Play organise des séances de jeux mobiles pour les enfants exilés dans le nord de la France, sur le Calaisis et le Dunkerquois. Nous travaillons avec des enfants de tout âge, de 0 à 18 ans. Nous avons accompagné près de 9 000 enfants dans les lieux de vie informels, dans les maisons accueillantes ou encore dans les accueils de jour. En 2025, nous avons travaillé avec 1 148 enfants, dont l'âge moyen était de 6 ans.

Proposer des séances de jeux peut paraître dérisoire, compte tenu des conditions de vie des enfants, mais ils se fondent sur la reconnaissance du droit fondamental de l'accès aux jeux pour tous, s'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies. Le jeu est essentiel à la santé et au développement de l'enfant, sur le plan physique, mental et émotionnel. Si vous posez une question directement à un enfant, il y a peu de chances qu'il vous réponde. En revanche, si vous lui laissez l'espace de jouer et que vous l'accompagnez dans le jeu, il communiquera, de manière différente. À travers nos séances, nous essayons d'atténuer les effets des traumatismes, du stress toxique que subissent tous les enfants avec lesquels nous travaillons.

Le jeu est pour nous la porte d'entrée pour un soutien psychosocial. Nous nous souvenons d'un père qui, à la fin d'une séance de jeu, est venu nous remercier, car il voyait sourire son enfant pour la première fois depuis deux semaines. Les enfants avec lesquels nous travaillons ne bénéficient pas d'un standard de vie adéquat, ni d'un accès aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau ou encore à l'éducation.

Depuis toujours, nos séances de jeu se déroulent souvent dans des conditions assez difficiles, sous la pluie, le vent, le soleil. Nous sommes aussi confrontés à la difficulté de créer des espaces sûrs, loin des axes routiers fortement empruntés. Nos conditions de travail sur le terrain reflètent ainsi les conditions de vie particulièrement déshumanisantes des personnes sur les campements, et donc celles des enfants.

Sur le littoral nord, les enfants sont régulièrement exposés à la violence, souvent perpétrée par des acteurs étatiques tels que les forces de l'ordre, aussi bien sur les lieux de vie que sur les plages. Plusieurs exemples l'attestent. Au cours d'une tentative de traversée à la frontière durant l'été 2025, un père isolé de deux enfants de 1 et 6 ans a reçu un coup de pied à la poitrine de la part d'un policier, lui cassant deux côtes, sous les yeux de ses enfants.

Lorsqu'il s'est rendu à l'hôpital pour se faire soigner, aucun soutien n'a été apporté aux enfants. Sur place, des personnes ont observé que l'enfant d'un an se cognait la tête contre le sol et que son frère de 6 ans cassait des objets contre les murs. Aucun logement n'a été proposé à la sortie de l'hôpital ; ils se sont retrouvés à la rue, sans tente, et ont dormi dans un parc de Calais.

Ce week-end encore, un article du *Times* évoquait la séparation des familles lors des tentatives de traversée. Par exemple, un enfant de 3 ans a effectué la traversée de la Manche seul, car la police a empêché sa mère de le retrouver. Nous avons reçu encore récemment des témoignages confirmant ce phénomène. Ces nouvelles pratiques de séparation des familles marquent un changement de stratégie, qui consiste notamment à instrumentaliser les enfants et à les utiliser pour contrôler le comportement des adultes à la frontière.

Cela renforce la nécessité de réexaminer les moyens financiers et humains déployés, car leur augmentation, consacrée à la sécurisation de la frontière, ne fait qu'accroître la fréquence de situations de ce type, violentes et traumatisantes.

Nous vous remettons à la fin de l'audition notre rapport. En page 51, vous pourrez y trouver un graphique. Project Play a établi un lien entre les interceptions, les incidents mortels et le bien-être psychologique des enfants à la frontière franco-britannique pendant le second semestre de 2024, la période la plus meurtrière. Les pics du nombre d'enfants victimes de violences surviennent systématiquement après les périodes de hausse des interceptions sur les plages, par exemple. Une sécurisation croissante et violente engendre directement un impact néfaste sur le bien-être des enfants.

Ces violations continues des droits des enfants sont directement liées à l'intensification des mesures de sécurisation de la frontière. L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative des fonds alloués à cette sécurisation, et l'année 2024 a été la plus meurtrière à la frontière franco-britannique. En 2024, le nombre d'enfants tués a été multiplié par quinze par rapport à l'année précédente. Ce week-end encore, un enfant de 16 ans est mort.

À la fin 2024, vingt-trois enfants avaient été tués à cette frontière. Chacun d'entre eux était bien plus qu'un numéro, ils étaient tous des enfants qui jouaient, riaient et pleuraient. Chacun d'entre eux avait un avenir devant lui, chacun d'entre eux méritait de vivre dans la sécurité et le bonheur. Nous travaillons chaque jour avec ces enfants et leurs familles et nous constatons l'impact de l'exposition à cette violence et à cette peur de la mort. Par exemple, lors de nos séances de jeu, nous ne jouons jamais avec des bateaux, pour des raisons évidentes.

Hier encore, lors d'une séance de jeu à l'accueil de jour du Secours catholique, deux enfants âgés de 6 ans parlaient de la manière de ne pas avoir peur dans le bateau. Par ailleurs, nous avons rencontré de nombreux enfants, dont le plus jeune n'avait que deux mois, qui ont été exposés au gaz lacrymogène par des policiers sur le littoral. Lors de nos séances de jeu, les enfants reproduisent des opérations policières, telles que des expulsions et font semblant de pulvériser de gaz lacrymogènes. Ils décrivent cette sensation et nous montrent que ces gaz brûlent les yeux, la gorge et les poumons. De même, quand ils entendent des sons d'ambulance, les enfants ont tendance à se cacher sous les tables ou à rire nerveusement, à changer de comportement. Je parle ici d'enfants en âge d'aller à l'école primaire, qui ne représentent aucune menace pour la sécurité des policiers impliqués dans ces opérations.

Nous continuons à offrir aux enfants des activités ludiques et éducatives tenant compte des traumatismes subis, afin de leur donner un espace où ils peuvent être des enfants, se sentir en sécurité et exprimer leurs sentiments et leurs expériences. Cependant, l'impact de notre accompagnement est réduit lorsque les droits de l'enfant continuent d'être violés.

Un espace pour découvrir les planètes où jouer aux super-héros ne remplacera jamais l'importance cruciale de mener une vie à la fois libre de toute violence et de toute instabilité. Les conséquences de ces violations des droits sont dévastatrices et mènent trop souvent à la mort.

Mme Kate O'Neill, association Project Play. Je souhaite compléter en évoquant plus en détail les conditions de vie. Les enfants sont également touchés par les expulsions, la perte de leurs affaires ou de leurs jouets, qui peuvent entraîner des dommages physiques et psychologiques. Cette violence et cette instabilité dans les lieux de vie ne font que restreindre davantage l'accès des enfants à leurs autres droits fondamentaux. En 2024, 50 % des séances de jeu de Project Play à Calais ont été perturbées d'une manière ou d'une autre par les expulsions. De plus, dans ces conditions de vie, l'accès des enfants aux soins de santé est considérablement réduit.

En 2025, un garçon de 10 ans est tombé malade après avoir avalé de l'eau de mer lors d'une tentative de traversée, qui avait échoué. Il a développé une infection et sa mère l'a amené aux urgences de Calais. À deux reprises, alors même qu'il présentait une forte fièvre et d'autres symptômes, ils ont été refoulés. Ayant vécu en Allemagne, la mère a appelé le médecin de famille, ne sachant plus quoi faire, qui lui a conseillé de faire hospitaliser immédiatement son enfant dans ce pays. Il y a passé trois semaines à l'hôpital, pour traiter une grave infection des poumons et du sang, qui aurait pu lui être fatale s'il n'avait pas reçu des traitements à ce moment précis. La mère est persuadée que son enfant n'avait pas été soigné parce qu'il faisait l'objet de discrimination.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Project Play propose un accompagnement individuel pour aider les familles qui ont besoin d'un soutien supplémentaire. Cet accompagnement concerne principalement les cas de maltraitance, de négligence, d'exploitation, de traite des êtres humains. En 2025, un certain nombre de cas nécessitant une réintégration vers des services externes ont été identifiés par Project Play et dix-huit signalements d'informations préoccupantes ont été transmis aux autorités. Malheureusement, des mesures n'ont été prises que dans un seul cas.

Il est bien établi que l'aide sociale à l'enfance (ASE) subit une pression considérable dans toute la France, mais les enfants exilés se trouvent confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder à une telle protection, en raison de leurs conditions de vie instables, d'une formation insuffisante ou de méconnaissance de leur situation particulière, ainsi que d'une culture plus générale de négligence de l'État à l'égard des enfants exilés.

En outre, selon la loi, les travailleurs sociaux peuvent rencontrer les familles à leur bureau ou dans les espaces publics. Pourtant, cela a été refusé aux personnes exilées. Il y a dix jours, une famille que nous accompagnons, composée d'une mère isolée et ses cinq enfants, âgés de 5 à 9 ans a tenté de rejoindre le Royaume-Uni. Leur embarcation a connu des difficultés en mer, et plus d'une centaine de personnes ont été sécurisées par les garde-côtes français. Au cours de cette opération de sauvetage, la famille a été séparée. Les rescapés du naufrage ont été placés dans des centres d'hébergement d'urgence, mais cette famille a été répartie dans deux centres différents. Le plus jeune et le plus âgé ont été emmenés avec des adultes inconnus, sans que leur mère en soit informée. Ils ont été séparés pendant dix heures, avant qu'ils ne soient finalement retrouvés sur un lieu de vie informel. Cet exemple témoigne d'un manquement flagrant aux obligations de protection des enfants à plusieurs niveaux, et démontre une fois de plus la tendance persistante à la négligence de la part de l'État.

M. le président Sébastien Huyghe. Combien de femmes et d'enfants accompagnez-vous actuellement ? De quelle manière ces chiffres ont-ils évolué au fil des années ? Pouvez-vous préciser les profils, entre femmes seules, familles, mineurs isolés ? Ensuite, lorsque vous rencontrez des femmes ou des mineurs victimes de violences, quels accompagnements juridiques concrets leur apportez-vous ?

Mme Louise Borel. En 2024, à Grande-Synthe, nous avons rencontré 3 871 femmes, dont 1 300 femmes seules ; contre 5 224 femmes, dont 2 010 femmes seules, en 2025. L'augmentation est également notable pour les enfants.

M. le président Sébastien Huyghe. Y a-t-il plus de femmes seules que de familles ?

Mme Louise Borel. Une majorité de femmes voyagent sans partenaire : 42 % de femmes voyagent seules, 12 % seules avec leurs enfants et 46 % avec un conjoint.

Mme Marie Fillâtre. En l'absence de dispositifs publics, de services hospitaliers directement en maraude dans les campements, l'identification et la reconnaissance des survivantes reposent principalement sur les associations de solidarité, essentiellement bénévoles. Lorsque nous rencontrons ces femmes violentées et que nous arrivons à nouer un lien de confiance, nous les accompagnons vers les urgences pour une prise en charge médicale, si possible dans les soixante-douze heures. Nous proposons également de les accompagner pour le dépôt de plainte, qui suscite pour elles une grande crainte.

Se pose ensuite la question d'un accès à l'hébergement. Si certaines ne sont pas « dublinées » ou n'ont pas fait de demande d'asile dans un autre pays européen, nous leur proposons naturellement de déposer une demande d'asile en France. Lorsque les femmes sont victimes de traite ou de proxénétisme forcé, nous nous efforçons d'obtenir un titre de séjour, en compagnie des avocats, pour pouvoir garantir une protection sur le territoire.

M. le président Sébastien Huyghe. Quelles mesures préconisez-vous ?

Mme Louise Borel. La priorité devrait concerner la mise en place de voies de passage légales et sûres, afin que ces personnes arrêtent de mourir, que les situations de violence cessent, et que les gens ne soient plus bloqués à la frontière franco-britannique.

Ensuite, il faut favoriser l'accueil de ces populations, plutôt que la militarisation et la sécurisation, ouvrir des centres d'hébergement sur le littoral, des accueils de jour en non-mixité,

assurer des accompagnements pour les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, mener des maraudes, transmettre l'information sur les droits.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Existe-t-il, à votre connaissance, des dispositifs particuliers organisés par l'État pour les femmes seules, avec ou sans enfants ? Ensuite, en admettant que l'on poursuive dans la voie d'une militarisation plutôt que celle d'un accueil, quel dispositif particulier devrait-il exister pour sécuriser le plus grand nombre de femmes et enfants ? Enfin, pouvez-vous nous donner de plus amples informations sur la composition de vos associations, le nombre de salariés et de bénévoles, l'origine de vos ressources ? Bénéficiez-vous de subventions publiques ?

Mme Louise Borel. Pour les femmes enceintes et les femmes avec enfants de moins de 6 ans, les structures sont celles de la protection maternelle et infantile (PMI), à Calais et à Grande-Synthe. Dans le Dunkerquois, les centres parentaux disposent d'une capacité extrêmement limitée, entre quinze et vingt places, dont les délais d'attente peuvent s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Les femmes que nous rencontrons sont, pour la plupart, en situation de transit. Elles n'ont ni l'intention ni la possibilité de s'inscrire dans un temps d'attente aussi long, leur objectif étant de poursuivre leur parcours vers le Royaume-Uni.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il n'existe pas, sur le territoire du Dunkerquois, de centre d'hébergement d'urgence dédié aux femmes et aux familles. Sur le Calaisis, de telles structures existent, mais elles ne proposent qu'un accueil limité à une seule nuit. Dès lors, il apparaît essentiel d'envisager l'ouverture de dispositifs d'hébergement d'urgence sur le littoral, notamment à travers le recours au 115, afin de répondre aux besoins immédiats.

Mme Marie Fillâtre. Concernant les victimes de traite, d'exploitation et de proxénétisme forcé, il existe un dispositif national, le dispositif d'accompagnement des victimes de traite des êtres humains et de proxénétisme, avec lequel notre association est en train de créer un partenariat. Cependant, pour les dépôts de plainte que nous avons effectués pour les personnes concernées, la police ne nous a pas proposé ce type d'accompagnement. Les situations rencontrées, notamment des cas de séquestration ou de traite de l'année précédente, n'avaient donné lieu à aucune solution concrète de protection, malgré nos alertes adressées aux autorités.

Cela interroge directement sur l'existence de brigades de police spécifiquement formées sur le littoral pour accompagner ces victimes, identifier les situations de traite et intervenir au sein des campements lorsque nous sommes en mesure de signaler des cas avérés.

Mme Giulia Galati. Parmi nos propositions concrètes d'amélioration de la situation, nous jugeons également nécessaire d'établir la présence systématique des médiatrices et médiateurs interculturels.

Mme Marie Fillâtre. Le Refugee Women's Centre dispose d'un budget de 250 000 euros, issus exclusivement de financements privés, de fondations. Nous ne bénéficions d'aucun financement public. Nous avons effectué une demande en ce sens l'année dernière, mais elle nous a été refusée. Nous travaillons avec trois salariés et une quinzaine de bénévoles, plus un ou deux services civiques.

Mme Violette Vancoillie. Project Play dispose de quatre coordonnatrices à mi-temps et de quatre bénévoles. Nous vous adresserons par mail les éléments relatifs au budget.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. La traite des êtres humains concerne également malheureusement les enfants, en particulier les mineurs non accompagnés (MNA). Observez-vous une augmentation du nombre de filles parmi ces mineurs, étant entendu que les garçons peuvent également être victimes de traite ?

Lorsque nous avons interrogé les départements, des auditionnés nous ont indiqué que certaines associations sollicitées pour intervenir, mettaient parfois un mois avant d’agir, alors même que les jeunes concernés ne restent parfois que quelques jours sur le territoire. Avez-vous entendu parler de situations similaires ?

Mme Louise Borel. Le nombre de jeunes filles MNA est en très forte augmentation : nous en avons rencontré 207 en 2025, contre seulement 45 en 2024. S’agissant des dispositifs de protection de l’enfance, nous en référons systématiquement à la Croix-Rouge et à Utopia 56 pour Grande-Synthe ; et à ECPAT et France Terre d’asile pour Calais.

Mme Kate O’Neill. L’association Project Play travaille avec toutes enfants de 0 à 18 ans, mais surtout les plus jeunes, l’âge moyen étant de 6 ans.

Mme Violette Vancoillie. Certains des enfants assistent aux violences sexuelles dont leurs mères sont victimes ; beaucoup reproduisent des jeux autour de la sexualité. Mais quand il s’agit de femmes, le Refugee Women’s Centre est plus indiqué.

Mme Marie Fillâtre. S’agissant des mineurs non accompagnés, l’une des recommandations essentielles consiste à mettre en place des espaces en non-mixité ainsi que des accueils de jour inconditionnels. À l’heure actuelle, de tels dispositifs sont seulement portés par le Secours catholique à Calais et le Refugee Women’s Centre à Dunkerque, auxquels s’ajoute l’intervention de Médecins sans frontières pour un accueil de jour destiné aux mineurs.

En l’absence de ces espaces sûrs et non mixtes, des rapports de force s’instaureront au sein des campements, notamment pour l’accès aux biens, aux services, au matériel ou à l’information. Cet accès peut alors être conditionné, voire monnayé, ce qui expose les personnes les plus vulnérables à des formes d’exploitation, y compris sexuelles.

Il est essentiel de pouvoir garantir des lieux sécurisés et adaptés, tant pour l’hébergement que pour l’accueil de jour.

Mme Giulia Galati. Un grand nombre de victimes ne se rendent pas au commissariat pour porter plainte. Elles craignent les institutions policières, à la suite des épisodes que nous venons d’évoquer, qui interviennent en réalité de manière systématique, quotidienne.

Mme Elsa Faucillon, rapporteure. Lorsque je me suis rendue, dans le cadre de notre déplacement du mois d’avril dernier, à l’accueil de jour du Secours catholique à Calais, où se trouve votre centre, je n’ai pu m’y attarder que très brièvement. Cependant, lors de cet échange rapide, une personne que vous accompagnez m’a indiqué que, bien qu’elle ne souhaitait plus tenter le passage vers l’Angleterre, elle ne voulait pas non plus rester au CAES, où elle avait été hébergée durant une nuit. Elle expliquait notamment que l’éloignement constituait un obstacle important pour engager des démarches ou accéder aux services.

Au-delà de la logique dissuasive déployée pour empêcher les traversées, notamment parce qu’elles sont dangereuses, existe-t-il d’autres facteurs qui expliquent le refus de ces centres – en

plus de leur éloignement –, y compris lorsque les personnes ne souhaitent plus tenter la traversée vers l'Angleterre ? Cet accueil se déroule pourtant dans un lieu abrité, en sécurité.

Mme Marie Fillâtre. Il n'est pas possible d'aménager des espaces en non-mixité dans les CAES. Ainsi, même lorsque certains hébergements sont orientés vers les femmes et les familles, la présence d'hommes, notamment de pères de famille, demeure inévitable. De nombreuses femmes, survivantes de violences sexistes et sexuelles, expriment alors un sentiment d'insécurité et sollicitent un accès à des lieux en non-mixité, qui font aujourd'hui défaut. Il faut également souligner que seules les femmes engageant une demande d'asile peuvent bénéficier d'une certaine protection institutionnelle, tandis que celles qui ne souhaitent pas entrer dans ce dispositif en sont exclues.

Par ailleurs, le fonctionnement des CAES, notamment dans le Pas-de-Calais, apparaît globalement opaque. Les échanges avec les institutions restent limités, et certains retours indiquent que les intervenants de la direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddeets) seraient incités à restreindre leurs interactions avec les associations de solidarité. Cette situation complique l'accompagnement des personnes concernées. Des témoignages font état de délais importants avant toute prise de contact avec les équipes sur place. Enfin, l'accès à un suivi psychologique demeure difficile. De fait, de nombreuses personnes reviennent sur le littoral, témoignant des insuffisances du dispositif.

Mme Kate O'Neill. Il y a quelques mois, j'ai été en contact avec une mère qui séjournait depuis plusieurs mois dans un CAES. Elle nous a sollicités pour nous faire part de sa volonté de rester en France, tout en indiquant que ses enfants n'avaient pas accès à l'école, ni même à des espaces permettant de jouer. L'environnement proposé apparaissait comme un lieu d'hébergement, certes, mais ne constituait en aucun cas un espace sécurisé et adapté au développement des enfants.

Il existe de nombreuses situations où des personnes souhaitent désormais s'installer en France sans en avoir la possibilité. Cela confirme que cette problématique dépasse le cadre strictement bilatéral entre la France et le Royaume-Uni et relève en réalité d'une logique européenne.

M. Marc de Fleurian (RN). Député Rassemblement national du Calaisis, je souhaite évoquer votre proposition de mise en place d'un accueil de jour pour femmes et enfants en non-mixité, pour reprendre vos termes. Un tel accueil avait été mis en place à partir de 2014 au camp Jules-Ferry, devenu ensuite la jungle. Quels sont les moyens que vous mettriez en œuvre pour éviter que cette jungle ne se reconstitue autour d'un accueil de jour de femmes et enfants sur la bande littorale ?

Ensuite, vous interrogez le travail qui est mené par les CAES, pourtant gérés par des associations qui, depuis des décennies, dans le Pas-de-Calais, affirment un engagement humaniste, social, solidaire, inclusif. Quelles améliorations devraient-elles engager ?

Mme Louise Borel. La théorie de l'appel d'air, selon laquelle l'ouverture d'accueils de jour dans le Calaisis provoquerait une arrivée massive de personnes supplémentaires, ne correspond pas à la réalité observée. Il a été démontré que ce phénomène ne se produit pas. En effet, personne ne décide de venir pour vivre sous une tente, exposé aux intempéries, sous la pluie et le vent.

Par ailleurs, il n'est pas question, de notre part, de remettre en cause le travail des structures telles que l'Afeji ou l'Audasse. Au contraire, nous souhaitons établir un lien étroit avec elles, afin de développer une coopération effective. La communication est parfois difficile, mais nous sollicitons en permanence la possibilité de travailler conjointement, notamment au sein de leurs dispositifs. L'État doit accorder à ces structures les moyens nécessaires, pour poursuivre leurs missions dans de meilleures conditions.

Mme Kate O'Neill. Nous ne cherchons pas à critiquer les autres associations. Simplement, nous vivons dans un pays où les droits fondamentaux existent pour toute personne. Chaque enfant a le droit d'être en sécurité. Ce n'est pas une question de papier d'identité, de statut juridique. La France a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, elle a l'obligation de les respecter.

Mme Stella Dupont (NI). Il y a moins de quinze jours, lors de mon déplacement dans le Calais et le Dunkerquois, j'ai eu l'occasion de me rendre sur plusieurs sites, notamment à l'Auberge des migrants de Calais, ainsi que dans votre local.

Il existe de notables différences dans les politiques publiques menées entre le Nord et le Pas-de-Calais. À cet égard, pourriez-vous préciser, de manière concrète, quel est l'accès aux soins, à l'eau et à la nourriture pour les publics que nous ciblons aujourd'hui, à savoir les femmes et les enfants, sur chacun de ces territoires ?

Ensuite, pourriez-vous identifier les spécificités des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics en direction des femmes et des enfants dans vos départements respectifs ? Par ailleurs, face aux manques que vous avez évoqués et compte tenu de votre rôle d'initiative, pourriez-vous détailler les partenariats et les formes d'organisation que vous avez développés pour accompagner ces publics, notamment avec des structures telles que le Secours catholique, la Croix-Rouge ou encore Médecins sans frontières ?

Mme Louise Borel. La situation diffère effectivement selon les départements. Je ne parlerai pour ma part que du Nord. Nous avons gagné au tribunal en référé liberté en décembre dernier, à la suite d'une initiative de plusieurs associations qui ont attaqué l'État pour non-respect de la dignité humaine.

Aujourd'hui, à Grande-Synthe, sur le Dunkerquois, plusieurs points d'eau ont été mis à disposition, mais ils sont en nombre insuffisant et ne permettent pas de couvrir toute la zone. En pratique, certaines femmes n'y ont pas accès parce qu'ils sont trop éloignés, ce qui devient très difficile lorsqu'elles ont des enfants à charge. La situation est similaire pour les toilettes.

L'État a été contraint d'installer des cabines de toilettes, mais uniquement sur les points de distribution. Or le campement est très étendu, et certaines femmes doivent marcher longtemps, parfois près de quarante minutes, pour y accéder. Pour une femme enceinte ou pour des femmes seules, la nuit, cela pose un problème évident, d'autant plus que ces espaces ne sont pas toujours sécurisés.

Concernant les douches, des progrès ont été réalisés avec la mise en place de navettes organisées par l'Afeji, mandatée par l'État, encore une fois après une décision de justice. Toutefois, les navettes partent des points de distribution, ce qui limite leur accessibilité. Pour l'alimentation, aucune distribution n'est assurée par l'État sur le Dunkerquois, reposant entièrement sur les associations, et sans adaptation aux besoins spécifiques des femmes, notamment l'allaitement, et des enfants.

Enfin, il n'existe pas de dispositifs suffisants pour l'entretien des vêtements, ce qui rend les conditions de vie particulièrement difficiles, même après l'accès aux douches.

Mme Violette Vancoillie. L'accès à l'eau est essentiel pour les familles et les enfants, sur le Dunkerquois comme ailleurs. Trop peu d'entre eux ont accès aux toilettes, n'ont pas d'intimité, laquelle est pourtant un autre droit fondamental de l'enfant.

Mme Giulia Galati. Des problèmes d'hygiène majeurs sont effectivement évidents, sur ces points d'eau : les toilettes ne sont pas toujours propres, les produits d'hygiène manquent, l'eau peut être contaminée. Ces accès sont encore plus compliqués pour les personnes en situation de handicap, qui sont nombreuses.

Mme Marie Fillâtre. Dans le Pas-de-Calais, sur le Calaisis, davantage de dispositifs et de moyens sont déployés que dans le Dunkerquois, ici aussi à la suite d'une décision de justice, après que les associations se sont mobilisées contre l'État. Il existe donc la possibilité d'accéder à un hébergement d'urgence via le 115, mais uniquement pour une durée très limitée, souvent une nuit. Une fois ce droit utilisé, il n'est plus possible d'y recourir immédiatement, même dans des situations particulièrement vulnérables. J'aimerais rappeler l'exemple d'une femme trans, sortie de l'hôpital après avoir subi des violences sexistes et sexuelles, qui s'est vu refuser l'accès à cet hébergement.

Nous travaillons quotidiennement avec des acteurs comme la Vie active, qui assure la distribution d'eau, de repas et l'accès aux douches. À Calais, il n'existe pas non plus de solution pour laver les vêtements. L'Audasse organise les départs vers les CAES, mais ces dispositifs restent peu accessibles : les départs ont lieu très tôt, dans des zones industrielles éloignées, difficiles d'accès pour des femmes isolées ou avec enfants. Une amélioration simple consisterait à ajouter un arrêt de bus à proximité.

Enfin, les campements sont très dispersés dans la ville à Calais, ce qui rend l'accès aux droits, aux services et aux distributions particulièrement complexes. Les familles doivent faire des choix entre se nourrir, se soigner ou se protéger. Cela complique considérablement le respect des droits fondamentaux.

Mme Stella Dupont (NI). Pour les femmes seules, aujourd'hui particulièrement nombreuses, pourriez-vous indiquer la proportion d'entre elles qui sont survivantes de violences ?

Mme Marie Fillâtre. Les survivantes de violences sont sous-identifiées, nous ne disposons pas de chiffres. Les associations de solidarité travaillent quotidiennement ensemble. Nous travaillons étroitement avec la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, le Secours catholique, Utopia 56, Project Play, l'Auberge des migrants, mais aussi avec d'autres intervenants comme les hôpitaux, le 115, la PMI – surtout à Dunkerque – et certains CAES, quand un dialogue est possible.

Mme Stella Dupont (NI). Qu'en est-il de la coordination dans le département du Nord ?

Mme Louise Borel. La coordination des associations est identique, dans le Nord. Les associations de solidarité non mandatées se répartissent le travail pour combler les manquements de l'État et s'organisent pour couvrir au maximum les besoins des personnes. Nous nous organisons, notamment avec Salam et les différentes associations de distribution, afin de mutualiser nos actions.

En revanche, il existe une difficulté persistante concernant les associations mandatées. Que ce soit sur le Calaisis ou dans le Dunkerquois, je déplore un manque de volonté politique pour favoriser une véritable coopération. Pourtant, au niveau des travailleurs de terrain et des associations, la collaboration existe bien souvent au quotidien. Mais cette dynamique se heurte à des blocages institutionnels. En particulier, pour des dispositifs comme le 115 ou les CAES, la préfecture limite la circulation de l'information. Il existe, là aussi, un vecteur d'amélioration important.

M. le président Sébastien Huyghe. Je vous remercie.

La séance s'achève à quinze heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Stella Dupont, Mme Elsa Faucillon, M. Marc de Fleurian,
M. Sébastien Huyghe

Excusés. - M. Charles Fournier, M. Philippe Gosselin